

4) 4°) RECRUTEMENT du PERSONNEL pour la PISCINE du BARACHOIS ✓

Le MAIRE. - En vue du fonctionnement de la piscine du Barachois, j'ai demandé à Monsieur le Préfet de bien vouloir m'autoriser recruter:

1°) un maître-nageur; celui-ci devant être pour la 1ère année, M. RIMEDI, de la Compagnie Républicaine de Sécurité.

Le contrat sera fait sans rémunération directe versée à l'intéressé mais le versement à une caisse sociale de cette compagnie d'une somme de 50.000 F CFA en fin de contrat.

2°) Deux surveillants qui devront être munis d'un diplôme de nageur-sauveteur délivré sur place, par le Service de la Jeunesse et des Sports ou par une Fédération métropolitaine; la rémunération de chacun serait de 24.000 F par mois.

3°) Une caissière chargée des recettes et qui serait également autorisée à effectuer certaines menues dépenses, sous mon contrôle.

4°) Deux femmes de salles chargées de la propreté des cabines et de la place réservée aux jeux des enfants.

5°) Deux manœuvres-journaliers chargés de la propreté des piscines et du bassin de patinage et de la cour de l'emplacement.

Les femmes de salles et manœuvres-journaliers seraient payés au tarif horaire.

Je vous demande, Messieurs, de ratifier ce recrutement qui déjà reçu l'agrément de Monsieur le Préfet.

Adopté à l'unanimité.